



COMMUNIQUE

A L'ATTENTION DES ASPIRANTS AUX MÉTIERS D'ENSEIGNANTS

Dans le but de faciliter l'accès aux services financiers à moindre coût au profit des **Aspirants aux Métiers d'Enseignants**, l'UNACREP avec le soutien de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANPE), offre exceptionnellement à cette catégorie d'enseignants des ouvertures de comptes pour la domiciliation de leur salaire accompagnés de multiples avantages :

- Ouverture de compte à **zéro (0) franc CFA** à l'enseignant pour bénéficier des services financiers (crédit, épargne et autres) ;
 - Libération des droits d'adhésion et de part sociale après le virement du premier salaire (pour les non-demandeurs de crédit) ou le décaissement du crédit (pour les demandeurs de crédit) afin de bénéficier de plus d'avantages auprès de l'UNACREP ;
 - Meilleure accessibilité de l'enseignant à son **salaire le dispensant des longues files d'attente dans les institutions financières classiques** ;
 - Paiement des frais de tenues de comptes négligeables à raison de **trois cent (300) francs par mois** ;
 - Accès à un service de proximité et de qualité.
- **Pièces à fournir pour l'ouverture de compte :**
- Deux (02) photos d'identité ;
 - Une copie de la pièce d'identité ou du Certificat d'Identification Personnel
- **Pièces à fournir pour l'obtention du crédit :**
- Un formulaire de demande de crédit à retirer et remplir dans nos points de services ;
 - Une copie de la carte d'identité en cours de validité de l'enseignant ;
 - Une photo du groupe solidaire de cinq (05) aspirants au plus ;
 - Attestation de présence au poste ;
 - Attestation /certificat de prise de service ;
 - Le contrat de travail à compléter obligatoirement après sa signature ;
 - La preuve de la domiciliation de son salaire sur son compte ouvert à l'UNACREP ;
 - La copie légalisée de la fiche d'engagement de caution solidaire du groupe de cinq (05) aspirants au plus.

Les dépôts de dossiers se feront sous la supervision stricte des représentants départementaux pour leur transmission aux CREP /AGENCES

Les **conditions alléchantes** de ce **crédit spécial** aux Aspirants aux Métiers d'Enseignants vous seront communiquées dans les points de services de nos CREP/Agences dans les prochains jours.

La présente offre est rendue disponible grâce à l'implication des autorités de l'ANPE et du bureau des représentants des aspirants, ayant à sa tête Monsieur Francis Essowe AMBARKA, pour soulager les peines des Aspirants au Métier d'Enseignant sur toute l'étendue du territoire national.

Pour toute information sur les conditions de crédit et d'épargne dans nos points de service, veuillez-vous rendre sur notre site web : www.unacrep.bj

Fait à Porto-Novo, le 23 septembre 2021

Le Directeur Exécutif par intérim,


Mesmin TOMANAGA

